



Note de presse

Nouméa, le 28 mai 2015

A l'approche du Comité des signataires extraordinaire qui doit se tenir à Paris le 5 juin prochain, le Groupe UC-FLNKS et Nationalistes a souhaité faire part à la population, de sa position et de ses choix politiques, lors d'une conférence de presse. Le contenu de celle-ci fait l'objet de cette note de presse.

Récemment, le gouvernement français a soumis au Congrès de la Nouvelle-Calédonie un avant-projet de modification de la loi organique portant sur la composition des commissions administratives spéciales chargées de l'établissement et de la révision des listes électorales spéciales pour les élections provinciales et pour la consultation sur l'accession du pays à la pleine souveraineté, modification portant aussi sur la consultation elle-même.

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, dont les élus sont majoritairement non-indépendantistes, a émis un avis défavorable sur cette proposition de modification de la loi organique.

Au cœur de cet avis défavorable se trouvent deux points clef pour les non-indépendantistes, à savoir les inscriptions automatiques sur la liste spéciale pour la consultation sur l'accession du pays à la pleine souveraineté, et la demande de modification de l'article 188 de la loi organique qui définit le corps électoral pour les élections provinciales, base de la notion de citoyenneté calédonienne.

Le projet de modification de la loi organique en l'état actuel ne prévoit que l'inscription automatique sur la liste électorale pour la consultation des électeurs de statut civil coutumier, et celle des électeurs ayant participé à la consultation du 8 novembre 1998 approuvant l'Accord de Nouméa. Les autres catégories d'électeurs doivent faire une



Groupe UC-FLNKS et NATIONALISTES



démarche individuelle pour être inscrits sur cette liste mais peuvent toutefois voter s'ils remplissent les conditions requises à l'article 218 de la loi organique.

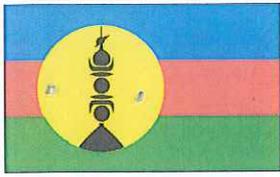
Or, les partis non-indépendantistes réclament l'inscription automatique de tous les natifs de Nouvelle-Calédonie.

Le Groupe UC-FLNKS et Nationalistes s'oppose à cette demande car l'inscription automatique de tous les natifs reviendrait à inscrire automatiquement pour cette consultation d'autodétermination toutes les personnes issues de la colonie de peuplement. Rappelons que l'Etat français avait fait de la Nouvelle-Calédonie une colonie de peuplement dans le seul but de rendre les Kanak minoritaires dans leur propre pays. Rappelons aussi que le peuple kanak, seul peuple autochtone et colonisé de Nouvelle-Calédonie, réclame un référendum d'autodétermination depuis qu'il revendique l'indépendance, c'est-à-dire depuis 40 ans. Quel aurait été le résultat d'un référendum d'autodétermination réalisé dans les règles du droit international et selon les principes des Nations Unies, si celui-ci s'était déroulé en 1975 ? Il n'aurait probablement pas été nécessaire de réinscrire la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays à décoloniser en 1986.

Aujourd'hui, accepter l'automaticité élargie est un piège de plus afin de rendre « démocratiquement » les Kanak minoritaires et ce dans la droite ligne des fraudes lors de l'établissement et de la révision des listes électorales provinciales, que nous, et la Commission Politique et Citoyenneté du FLNKS et des Nationalistes, avons dénoncé à plusieurs reprises, et qui avait fait l'objet d'une mission de visite du Comité spécial de décolonisation des Nations Unies en mars 2014.

Profitant de la venue sur le territoire d'une mission de l'Assemblée nationale menée par son président Claude Bartolone, les partis politiques non-indépendantistes ont manifesté devant le Haut-commissariat de la République française en Nouvelle-Calédonie, le vendredi 24 avril 2015, pour « réaffirmer leur volonté de rester français, dire « non à l'indépendance » » et exiger l'inscription automatique de tous les natifs sur la liste spéciale pour la consultation.

Suite à cette manifestation, le gouvernement français a proposé la tenue d'un Comité des signataires extraordinaire dont l'ordre du jour porterait uniquement sur l'inscription automatique des natifs.



Groupe UC-FLNKS et NATIONALISTES



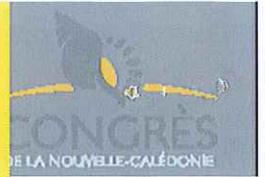
Dans plusieurs communiqués (datés du 22 et 27 avril et du 5 mai) que nous vous avons également transmis, notre groupe politique a donné ses positions sur la question de l'inscription automatique et sur le Comité des signataires extraordinaire. Ses positions politiques sont celles que nous avons précédemment exprimées lors des commissions et de la séance publique du Congrès sur le projet de modification de la loi organique, en mars dernier.

Sur l'inscription automatique pour la consultation sur l'accession du pays à la pleine souveraineté : le Groupe UC-FLNKS et Nationalistes souhaite que, seules les personnes ayant ou ayant eu le statut coutumier, de même que les électeurs ayant participé à la consultation du 8 novembre 1998 approuvant l'Accord de Nouméa, puissent être inscrits automatiquement. Nous considérons en effet qu'il existe un contentieux et des fraudes sur la composition actuelle de la liste spéciale des élections provinciales et que, de ce fait, l'inscription automatique de tous les natifs n'est pas envisageable, et que celle des natifs, sur la base de leur inscription sur la liste spéciale pour les élections provinciales, est hautement problématique, considérant le contentieux susmentionné¹. Notre position est simplement d'exiger le respect et l'application des critères des corps électoraux pour l'établissement des listes électorales spéciales, par tous les partenaires de l'Accord de Nouméa, y compris l'Etat. Nous avons affirmé ne pas être opposés au principe d'un Comité des signataires extraordinaire, à condition que l'ordre du jour porte également sur l'établissement sincère de la liste spéciale pour les élections provinciales et, de plus, nous avons demandé au représentant de l'Etat en Nouvelle-Calédonie qu'il soit de même traité de l'implication du Comité de décolonisation dans l'organisation de la consultation sur l'accession du pays à la pleine souveraineté. Nous avons souligné au représentant de l'Etat que notre participation au Comité des signataires extraordinaire aura pour but de réaffirmer et faire valoir nos positions. De plus, nous renvoyons l'Etat face à ses propres responsabilités qui ont abouties aux dérives que nous subissons et qui opposent actuellement les Calédoniens sur ces questions. N'oublions pas que l'Etat seul est souverain s'agissant des élections et de la législation régissant l'établissement des listes électorales.

¹ En effet, sachant qu'un natif sur la liste spéciale pour les provinciales doit avoir au moins un de ses parents déjà inscrit sur cette même liste, si des parents de natifs ont été indûment inscrits, les natifs eux-mêmes le seront. Donc, la liste spéciale pour les élections provinciales ne peut pas être une référence pour les natifs puisque des natifs peuvent avoir été également indûment inscrits sur celle-ci.



Groupe UC-FLNKS et NATIONALISTES



Or, tout ce qui s'est passé autour de la question des listes électorales et de la modification de la loi organique n'est qu'une preuve de plus que seul l'Etat est réellement décideur lorsqu'il est question d'enjeux aussi cruciaux pour l'avenir de notre pays. En effet, il est difficile de comprendre qu'au 21ème siècle des hommes et des femmes, citoyens de leur pays, par rapport à leur avenir institutionnel, ne possèdent que le pouvoir de donner un avis sur des textes non préparés par eux et dont la décision va, une fois de plus, dépendre de parlementaires, qui ne sont pas citoyens de la Nouvelle-Calédonie, ne vivent pas ici, et ne connaissent pas notre pays. Cela porte le nom de « colonisation ».

Pour le Groupe UC-FLNKS et Nationalistes

Signatures ?